



1. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Pour avertir les personnes non ou mal voyantes des risques majeurs que représentent la traversée d'une rue, la bordure de quais ferroviaires ou maritimes, le haut des escaliers, les bouches de métro ou de parking, il est vital de matérialiser en 3D les approches avec des bandes d'éveil de vigilance. Les dalles à plots avertissent d'un danger potentiel et les dalles côtelées guident les personnes malvoyantes à l'intérieur comme à l'extérieur.



2. DOMAINE D'APPLICATION

Tous types de sol, hors pavage
Voirie comme en ERP
Séchage avant circulation 1 H ou immédiate si version adhésive

3. UTILISATION - MODE D'EMPLOI

ATTENTION : Ne pas appliquer dans des conditions humides ou à des températures inférieures à 10°C.

1) Préparation du support

- Toutes les surfaces doivent être sèches, propres et dépoussiérées.
- Ne pas placer sur du béton neuf. Laisser vieillir le béton pendant au moins 4 semaines avant application.
- Température de l'air et du support : minimum 10°C

Les aspérités excessives seront meulées, et les cavités dépassant 7 à 8 mm de profondeur seront comblées, par exemple, au moyen de colle mélangée à du sable sec ou du ciment. Laissez sécher ± 60 minutes avant la prochaine couche de colle.

2) Placement des dalles

❖ Pose et découpes

Placez les dalles en fonction de la surface désirée. Quand les dalles sont en position, tracez le pourtour à la craie. Otez les dalles.

❖ Définition du périmètre

Appliquez autour du périmètre un ruban adhésif armé, non transparent.

❖ Mélange de la colle

Incorporez le composant B (durcisseur) au composant A (composant de base) et mélangez jusqu'à obtention d'une pâte de couleur uniforme. Etalez immédiatement le mélange (durée de vie du mélange dans le seau : env. 15 min. à 20°C).

❖ Application de la colle

Appliquez la colle au moyen d'une large spatule crantée dents fines 5 mm en épaisseur de 2 à 5mm selon la porosité du support. Faites bien attention d'appliquer de façon uniforme jusqu'aux bords de la surface à encoller.

Attention : L'utilisation abusive de colle pourrait engendrer du bullage, un élément préjudiciable à une adhérence maximale.

❖ Encollage des dalles

Posez ensuite une à une les dalles dans le lit de colle en les laissant se « dérouler » vers l'avant de façon à éviter la formation de poches d'air.

Attention : laissez les dalles se poser d'elles-mêmes (ne pas les presser dans la colle !) Appuyez légèrement sur les 4 extrémités, afin de vous assurer qu'elles soient bien encollées.

❖ Séchage et contrôle

Laissez prendre la colle (10 et 20 min. dépendant de la température ambiante) avant d'ouvrir la surface à la circulation. Contrôlez bien les coins des dalles, en donnant de temps à autre un très léger coup de pouce afin d'assurer leur ancrage dans la colle.

Pose avec une colle méthacrylate bi-composante

Remise en circulation 1 heure environ

Traffic piéton uniquement.

❖ Pose par adhésivage

Temps de pose 1 mn par dalle

Sol sec et propre de granulométrie < 1 mm adhésif fin

Sol sec et propre de granulométrie < 2 mm adhésif épais

Remise en circulation immédiate

4. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Description : dalle podotactile méthacrylate intérieur - extérieur

Souple et résistante aux chocs, sans risque de casse.

Résistance UV et aux intempéries: Excellente

Version adhésive : sol lisse adhésif fin, sol granuleux adhésif épais

Version à coller : Les dalles en extérieur se fixent avec la colle BEV Bi composante polyuréthane (1 kg pour 1 dalle).

Glissance : Conforme à la norme NFP 98-351, le coefficient de frottement à petite vitesse (CFPV mouillé) est égal à 0.55 test de la semelle (seuil de 0,25 minimum pour la norme). Test AFPV du plot >0,45

Résistance feu et fumée : Cfl-s1 - F2

Stabilité du produit : test indentation conforme

Test stabilité dimensionnelle conforme

Dimensionnement et continuité : conforme

Pouvoir adhésif : test de pelage FINAT (adhésif épais) 53,6 N/25 MM

Test de pelage AFERA 4001 (adhésif fin) 27 N/25 MM

Tests réalisés par les laboratoires nationaux suivants : GINGER CEBTP CEREMA LNE



COULEURS DISPONIBLES

IVOIRE
 GRIS AGATE
 JAUNE MELON
 GRIS TENTE *
 ROUGE CARMIN
 BRUN PÂLE *
 ROUGE OXYDE *
 BLANC
 BLEU TRAFIC *
 NOIR
 VERT SIGNALISATION



Conditionnement :

| Dimensions | Multiple de vente |
|------------------------|-------------------|
| 412 mm x 600 mm x 7 mm | 2 unités |
| 412 mm x 825 mm x 7 mm | 2 unités |
| 600 mm x 825 mm x 7 mm | 2 unités |

En version à coller

En version adhésive fin ou épais tramé

Colle blanche ou colorée

CONDITIONS DE STOCKAGE ET D'USAGE

Stocker dans l'emballage d'origine, à l'abri de l'humidité. Manipuler à une température comprise entre +5°C et +30°C.

ENTRETIEN Lavage à l'eau et aux détergents classiques avec brosse souple.

*COULEURS DISPONIBLES EN SEPTEMBRE 2017

5. NORMES ET REGLEMENTATION

- Selon l'arrêté du 1^{er} août 2006 – article 2
*"Le revêtement de cheminement doit être contrasté avec l'environnement."
"Le cheminement doit comporter un repère continu tactile et visuel pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite."*
- Conforme à la norme NF P98-351 paru en août 2010.
- Au 1^{er} Janvier 2015, l'ensemble des locaux ouverts au public doivent être obligatoirement accessibles aux personnes handicapées. La loi handicap impose aux ERP (Etablissement recevant du public) de répondre aux exigences et aux normes d'accessibilité, en 2015.

Ce dispositif s'insère dans le cadre de la loi n° 99-756 du 13 juillet 1991.

Accessibilité des personnes handicapées et du décret n°99-756 du 31 Août 1999.

